

Mise aux normes des carrefours à feux du boulevard Nord

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : L'ouverture de la rocade Nord-Ouest et la mise en oeuvre de certaines dispositions prévues au PDU ont modifié les conditions de circulation sur le boulevard Nord. Par ailleurs, la mise aux normes obligatoire des feux tricolores doit être réalisée. Cela nécessite d'établir, en première tranche, une nouvelle stratégie des déplacements sur ces boulevards (optimisation des transports en commun, régulation du trafic...) entraînant le réaménagement de 15 carrefours à feux et aménagements connexes.

Un marché à bons de commande sera lancé pour un montant minimum de 800 000 € et maximum de 2 300 000 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), au titre des tranches annuelles, sur l'enveloppe voirie - éclairage public.

En tant qu'autorité organisatrice des transports, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon participera au financement des travaux dont les modalités seront définies par convention avec la Ville de Besançon. Cette convention sera soumise ultérieurement au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- approuver ce projet,
- lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

«Mme Annaïck CHAUVET : Je voulais juste dire que Jean-Claude ROY m'a assuré que la composante économie d'énergie avait bien été intégrée à ce projet et que bien qu'il ne dépende pas de ma délégation, il en respecte l'esprit, donc je suis rassurée.

M. Jean ROSSELOT : Je ne comprends pas nos amis Les Verts qui gagneraient en carburant, en temps, en nuisances, en produits d'hydrocarbure, rue de Trey par exemple, où on pourrait envisager un giratoire plutôt que de continuer à mettre 15 millions de francs anciens pour requalifier, recalibrer je ne sais pas comment dire, les feux. Je ne sais pas, le giratoire c'est écologique...

M. LE MAIRE : Sauf que les giratoires par exemple rue de Trey, dans les rues en pente, ce n'est pas facile.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas facile mais il y a un endroit ou deux sur ce boulevard où on le pourrait, je pense à la rue de Trey par exemple..., je ne vous comprends pas Les Verts, vous avez à gagner en bruit, en carburant qu'on use au feu rouge, en oxyde de carbone et en décibels quand on redémarre et je ne vous entends jamais rien dire là-dessus, c'est quand même quelque chose. Il faut que j'anime un peu votre parti (rires).

M. LE MAIRE : Non, parce que tu vas les faire paumer toutes les élections, ils ne veulent pas de toi. Merci Jean !

M. Pascal BONNET : Nul n'est censé ignorer la loi mais des personnes m'ont suggéré de vous dire, à titre préventif, de développer un peu plus le rappel de la limitation à 50 sur certains sites au centre-ville de Besançon.

M. LE MAIRE : Vous l'avez fait. Mais on ne peut pas mettre des panneaux partout. A mon avis, ce qui fait surtout rappel à la loi, ce sont les contrôles de vitesse que nous faisons assez régulièrement. Cela dit, la vitesse a largement chuté dans les rues de Besançon en général.

Mme Corinne TISSIER : On n'a pas vraiment de leçon à recevoir de votre part par rapport aux déplacements. Je crois que par rapport à d'autres incohérences dont on a entendu parler tout à l'heure, quand on nous dit que c'est les bornes qui empêchent les gens d'aller au marché alors qu'en fait on se trouve à 50 m, je ne vois pas tout à fait la logique.

Ce qui est prévu dans ce projet, c'est une prise en charge notamment des cycles au niveau des traversées, pas sur le boulevard mais au niveau des traversées et je peux vous garantir que ça serait absolument impossible dans le cadre de giratoire à ces endroits-là vu l'emprise. Je veux bien vous faire un cours sur les giratoires et la prise en compte des modes doux. Tout n'est pas possible, il y a eu des exemples de réussite sur Besançon, je pense à Brulard, je pense en bas des Vaîtes, mais aux endroits concernés par ce projet, je peux vous garantir que cela n'est pas possible.

M. Benoît CYPRIANI : J'aurais bien voulu que Jean ROSSELOT s'étende sur le caractère écologique des giratoires. Je veux juste lui répondre... Monsieur ROSSELOT, je m'adresse à vous. Mon Cher Ami, les giratoires ont deux inconvénients majeurs tout de même, c'est qu'ils sont très coûteux et qu'ils sont consommateurs d'espaces. Sinon ils ont l'avantage de ralentir les voitures mais un feu ça ralentit tout aussi bien les voitures en étant beaucoup moins coûteux, l'espace c'est important aussi.

M. LE MAIRE : Jean ROSSELOT, vous n'avez pas la parole. Si vous la voulez, vous la demandez. J'aimerais bien que le débat garde un minimum de tenue, il y a encore 3 ou 4 dossiers à examiner. Si vous voulez, Monsieur ROSSELOT, allez-y.

M. Jean ROSSELOT : Il est tard mais je voudrais quand même expliquer à Benoît que quand on est à l'arrêt et qu'on attend que le feu rouge devienne vert, on consomme et on multiplie cela par des dizaines de milliers de fois. Quand on démarre, on fait aussi beaucoup plus de bruit que quand on roule. Et quand on démarre, on produit de l'oxyde de carbone et on multiplie cela par des centaines de milliers de fois. Je ne comprends pas qu'on soit hermétique à cette analyse-là.

M. LE MAIRE : C'est pour ça que la meilleure solution c'est de circuler avec les modes doux.

M. Jean ROSSELOT : Oui.

M. Jean-Claude ROY : Je voudrais dire à Pascal BONNET qu'on va bien mettre une signalisation intermédiaire sur le boulevard pour rappeler le 50 km à l'heure.

M. LE MAIRE : Très bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 22 octobre 2004.